

- Q. Jurez-vous que vous n'avez jamais rien entendu dire par M. St. Louis au sujet du montant total?—R. Non, monsieur, je n'en ai jamais entendu un mot.
- Q. M. St. Louis vous a-t-il jamais demandé d'augmenter le montant total? Objecté à cette question comme étant illégale et suggestive.
- Objection réservée.
- Question permise, sauf l'objection, parce que le témoin est malade et que la question est posée sous cette forme afin d'abrégier sa déposition.
- R. Non, monsieur.
- Q. L'a-t-il demandé à d'autres en votre présence?—R. Non, monsieur.
- Q. Jamais?—R. Non, monsieur.
- Q. N'avez-vous jamais dit à quelqu'un qu'il avait demandé à d'autres, en votre présence, d'augmenter le montant total?—R. D'autres qui ont rendu témoignage me l'ont dit, mais cela ne me regarde pas.
- Q. Ce n'est pas une réponse à ma question. Je vous ai demandé si vous n'aviez pas dit à quelqu'un que M. St. Louis l'avait demandé à d'autres en votre présence?—R. Non, monsieur.
- Q. Connaissez-vous cet homme-ci?—R. Oui, monsieur.
- Q. Sous quel nom le connaissez-vous?—R. C'est M. Daigneault.
- Q. Avez-vous été souvent en sa compagnie depuis quelque temps?—R. Pas souvent.
- Q. Jurez-vous que vous n'avez jamais dit devant lui, récemment, que M. St. Louis avait demandé, à votre connaissance, que l'on augmentât le chiffre de ses bordereaux de paye?—R. Je n'étais pas sous serment quand je lui parlais; je pouvais les blaguer quand je voulais.
- Q. Etes-vous à l'emploi de M. St. Louis maintenant?—R. Je ne suis à l'emploi de personne.
- Q. Recevez-vous de l'argent de M. St. Louis?—R. Non, monsieur.
- Q. Quand en avez-vous reçu pour la dernière fois?—R. J'ai reçu de petits présents de temps à autre.
- Q. Jusqu'à quelle date?—R. Il y a une couple de semaines, je crois, j'ai reçu \$3.
- Q. Avant cela, quand en avez-vous reçu?—R. Avant cela, je ne sais pas; je crois qu'on me donnait \$3 toutes les semaines.
- Q. De qui receviez-vous cet argent?—R. De M. Michaud. Il disait qu'il me le donnait par bonté.
- Q. Est-ce que l'on vous payait au bureau?—R. J'étais payé en dehors du bureau de M. St. Louis; il avait coutume de me l'envoyer dans une enveloppe à la porte; j'ai été payé une fois en dedans, je crois; je ne me rappelle pas de tout.
- Q. Depuis combien de temps avez-vous travaillé?—R. Je n'ai pas travaillé depuis la dernière élection.
- Q. Les élections municipales?—R. Oui.
- Q. En février dernier?—R. Oui.
- Q. Depuis quand avez-vous travaillé pour M. St. Louis?—R. Je ne m'en rappelle pas.
- Q. Vers quel temps?—R. Vers le mois d'août, je crois; je ne puis en jurer; je n'en sais rien.
- Q. Vers quel temps?—R. Je ne m'en rappelle pas du tout.
- Q. Eh bien! dites-moi pendant combien de temps vous avez travaillé après que l'ouvrage de M. St. Louis, au canal, a été terminé?—R. J'ai travaillé de temps en temps; je ne puis dire; nous travaillions deux ou trois semaines, et ensuite nous arrêtions pendant une semaine; ensuite nous recommencions pendant trois jours, et ainsi de suite.
- Q. Dites, au meilleur de votre connaissance, quand vous avez cessé de travailler pour M. St. Louis? Est-ce il y a six, sept ou neuf mois?—R. Non.
- Q. Est-ce durant l'année dernière?—R. Je pense que nous avons fini, je pourrais dire, vers le mois de juillet. Je crois que c'est à peu près cela.
- Q. A-t-il continué de vous payer après que vous avez fini de travailler pour lui?—R. Non.
- Q. N'est-il pas vrai que vous avez continué de recevoir de l'argent toutes les semaines?—R. Non, monsieur.